



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°18-2023 – 25 mai 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

TOUT AUGMENTE, SAUF NOS SALAIRES

L'Assurance maladie vient d'observer une hausse de 6,1% du montant des indemnités journalières sur l'année glissante écoulée. Nous n'y pensions pas forcément et pourtant cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du Smic de +6% qui a collé à l'indice national des prix à la consommation (5,9% selon l'Insee).

Dans une étude récente BVA, les dépenses contraintes (incompressibles) des ménages atteignent 1 195 € par mois (+9% en un an) soit 86% des revenus mensuels nets pour les ménages les plus modestes. Un Français sur deux n'arrive plus à épargner.

Aujourd'hui, la tutelle fige toutes les négociations sur les salaires et le COMEX tente de nous faire négocier des augmentations de nos cotisations de complémentaire santé, en danger car déficitaires ; elles n'auront pas supporté « le quoi qu'il en coûte » des années écoulées.

Le SNFOCOS ne peut se résoudre à arbitrer au sein d'enveloppes fermées et limitatives au point d'empêcher **l'augmentation des salaires**, la **renégociation de nos trois classifications** (E & Cadres, PC et ADD) et **l'augmentation du financement** de l'employeur de 50 à 60% pour nos **complémentaires santé**.

Nous disons stop et réclamons de vraies marges de manœuvre avec des enveloppes financières supplémentaires plutôt que nous perdre dans une mauvaise gestion de la pénurie.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Tout augmente, sauf nos salaires

Page 2 : Inspecteurs du recouvrement

Flash Info du 24 mai 2023

Page 3 : Inspecteurs du recouvrement

Revendications de l'intersyndicale

Pages 4 et 5 : Inspecteurs du recouvrement

Courrier de l'intersyndicale au Ministre de la Santé et de la Prévention

Page 6 : Commission du système différentiel

Compte rendu de la réunion du 16 mai 2023

Page 7 : Billet d'humeur

Vente de RTT : qu'en

penser ?

Pages 8 et 9 : URSSAF

Lettre ouverte du CSE au personnel de l'URSSAF Normandie

Page 10 : Agenda

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

FLASH INFO DU 24 MAI 2023



Dans la poursuite du suivi du mouvement social des Inspecteurs du Recouvrement, le SNFOCOS et la Section Fédérale ont rencontré pour la 3^{ème} fois le DG de l'Urssaf Caisse Nationale (6 décembre 2022, 11 avril et 12 mai 2023).

Les discussions ont porté sur des solutions intéressantes **mais très largement insuffisantes** au regard de l'ampleur du mouvement et des motifs et revendications insatisfaites.

Face à l'incapacité de la Caisse Nationale d'ouvrir de véritables négociations avec les 3 fédérations représentatives, FO et la CGT ont décidé de lancer **un mouvement interfédéral** sur la base des revendications socle afin d'obtenir satisfaction. Nos deux fédérations appellent à **un mouvement de grève national et un rassemblement à Paris le 21 juin 2023 devant le Ministère.**

Nous avons pris acte de la volonté de l'Urssaf Caisse Nationale et de l'UCANSS d'inviter les 3 fédérations CFDT, CGT et FO début juin 2023.

Gageons que la forme (négociation ou concertation ?) et le fond (réponses accessoires ou réelles avancées de négociation salariale ?) soient de nature à satisfaire les attentes des Inspecteurs du Recouvrement et à éviter le durcissement du mouvement qui n'a déjà que trop duré.

Bruno Gasparini , Secrétaire Général du SNFOCOS





INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

REVENDEICATIONS DE L'INTERSYNDICALE



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux



REVENDEICATIONS DES INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

Revendications salariales – Ouverture Renégociation du Protocole de 2009

- Automatisation du passage du Niveau 6 au Niveau 7
- Ouverture du passage au Niveau 8 sur le métier et en mobilité fonctionnelle interne et externe
- Création d'une prime pérenne « Nouveaux Champs de Contrôle », pour répondre à l'accroissement des missions et des compétences requises pour l'exercice du métier d'inspecteur CCA et LCTI
- Intégration de tous les inspecteurs dans la liste des bénéficiaires de l'article 23 relatif aux primes de fonction de la CCN

Revendications métier

- Développement de formations adaptées
- Détermination des objectifs nationaux et locaux en matière de contrôle basé sur les réalités locales de terrain
- Mise en place de moyens matériels nationaux ergonomiques et fonctionnels
- Fourniture de cartes professionnelles provisoires et définitives à chaque inspecteur
- Retour à un management porteur de sens et basé sur la confiance
- Reconnaissance du temps de trajet en mission de contrôle comme temps de travail effectif par tous les organismes

Dans le prolongement des actions déjà engagées et afin de faire aboutir nos revendications, l'intersyndicale FO/CGT a demandé rendez-vous au Ministère le 21 juin.

**L'intersyndicale FO/CGT lance un appel national à la grève
pour tous les inspecteurs le 21 juin et
appelle à un rassemblement devant le Ministère à 10h30
14 Avenue Duquesne 75007 Paris**



INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

COURRIER DE L'INTERSYNDICALE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION



Ministère de la Santé et de la Prévention
À l'attention de Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 Ave Duquesne
75350 PARIS

Paris, le 22 mai 2023

Monsieur le Ministre,

Les fédérations CGT et FO, les deux principales dans le champ de la Convention collective nationale de travail du 8 février 1957 du personnel des organismes de Sécurité sociale, tiennent à vous interpeler sur la situation préoccupante des agents chargés d'une activité de contrôle dans les Urssaf quant à la dégradation de leurs conditions de travail et l'absence de reconnaissance salariale.

Si l'engagement permanent et fort de ces agents de la Sécurité sociale pour accomplir leurs missions de service public n'est plus à démontrer, malgré une charge de travail en augmentation constante, une pression du chiffre, des outils informatiques peu performants, des législations qui se complexifient... Aujourd'hui, un sentiment de démotivation se fait jour.

Nous savons votre préoccupation d'intensifier la lutte contre la fraude sociale notamment pour pérenniser le financement de la protection sociale. Mais cela ne pourra se faire sans la mobilisation pleine et entière de ces personnels.

Les fédérations CGT et FO réaffirment la nécessité de pérenniser à l'occasion de la prochaine COG des effectifs suffisants d'agents chargés d'une activité de contrôle permettant de faire face aux charges de travail, d'assurer une égalité de traitement entre cotisants contrôlés ainsi que de rétablir également les salariés dans leurs droits.

En réponse au mouvement national visant à dénoncer l'accélération de la dégradation des conditions de travail et l'absence de reconnaissance salariale, les directions de l'Urssaf Caisse Nationale et de l'Ucanss ont reçu, le 6 décembre dernier, les 3 organisations syndicales nationales représentatives des employés et cadres de la Sécurité Sociale. Ces Caisses Nationales n'ont pas souhaité donner suite à la demande de renégociation du protocole du 27 février 2009 concernant les personnels chargés d'une activité de contrôle au sein de la branche recouvrement.

Le plan d'actions, largement insuffisant, présenté le 6 mars dernier par l'Urssaf Caisse Nationale, confirme qu'elle n'a pas entendu l'urgence de la reconnaissance salariale en renvoyant les questions de rémunération à la renégociation de la classification des emplois prévue par l'UCANSS seulement en 2024.

Avec un taux de grévistes d'environ 80% au niveau national le 8 mars 2023, le rejet est sans appel.



Le 6 avril après-midi, à l'occasion d'un rassemblement statique devant Bercy, une délégation a été reçue par le cabinet de M. Attal pour interpeller la tutelle sur les conditions de travail dégradées, les missions demandées de plus en plus nombreuses et les salaires qui ne sont plus à la hauteur des activités et des compétences attendues.

Si l'écoute de Bercy a été attentive et ouverte, nous considérons maintenant qu'il appartient à votre Ministère de flécher les moyens nécessaires afin de pouvoir réunir les conditions précises permettant de sortir de ce conflit au travers notamment de l'ouverture de la renégociation du protocole d'accord du 27 février 2009 relatif à ces personnels au sein de la branche recouvrement.

Compte tenu de la situation particulièrement préoccupante que vous ne pouvez ignorer à votre tour, nous souhaitons vous rencontrer le 21 juin dans la matinée.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Denis LALYS

Secrétaire général FNPOS-CGT

Laurent WEBER

Secrétaire général FEC-FO

Bruno GASPARINI

Secrétaire général SNFOCOS

Copie à :

- Monsieur Gabriel ATTAL, Ministre de l'Action et des Comptes publics,
- Monsieur Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées,
- Monsieur Olivier DUSSOPT, Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion,
- Monsieur Franck VON LENNEP, Directeur de la Sécurité sociale,
- Monsieur Nicolas GRIVEL, Président du Comex de l'Ucanss,
- Madame Isabelle BERTIN, Directrice de l'Ucanss]



COMMISSION DU SYSTÈME DIFFÉRENTIEL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2023

La Commission du Système Différentiel s'est réunie le 16 mai dernier.

Après la traditionnelle présentation du Cabinet Actense de son étude actuarielle, mettant en évidence, une fois de plus le montant substantiel des réserves, et la diminution des bénéficiaires, conséquence de la réforme des retraites, l'UCANSS nous fait part de ses propositions de revalorisation.

En prenant soin toutefois de rappeler les différentes augmentations déjà intervenues :

- 1 % au 01/01/2022

- 2,5% au 01/10/2022

soit 3,50% auxquelles s'ajouteront 1,62% au 1^{er} juillet 2023 pour atteindre un total de 5,12%, chiffre qui correspond à la valeur de l'augmentation du point AGIRC/ARRCO à effet du 01/11/2022.

Devant le tollé des délégations syndicales, l'UCANSS fait état d'une deuxième proposition:

- 1,62% au 01/07/2023 à laquelle s'ajoute, la proposition d'une nouvelle Commission du Système Différentiel au cours du dernier trimestre de l'année 2023, dès la connaissance de la nouvelle valeur du point AGIRC/ARRCO.

Cette nouvelle commission pouvant conduire à une éventuelle augmentation.

Les délégations syndicales s'indignent à nouveau, en indiquant que ces propositions ne tiennent pas compte de l'inflation, et mettent en exergue le peu de cas que fait l'institution de ses anciens salariés.

Cela entraîne une troisième proposition de l'UCANSS :

- 1,62% + 0,38% au titre de l'anticipation **soit 2% mais à effet du 01/01/2023**

Le vote sur cette dernière proposition donne le résultat suivant:

Contre: CGT, CFE-CGC, FO/SNFOCOS

Abstention: CFTC, UNSA

Pour: CFDT, Employeur

« Attendre et voir venir la confirmation d'une deuxième revalorisation à l'occasion de la commission de fin 2023 du système différentiel » telle sera notre seule devise...

La délégation du SNFOCOS



BILLET D'HUMEUR

VENTE DE RTT : QU'EN PENSER ?

A priori c'est une bonne nouvelle de pouvoir vendre une partie de nos jours de RTT, d'autant que le rachat fera l'objet d'une majoration de salaire de 25% et d'une exonération d'impôt sur le revenu.

Par les temps qui courent, un peu de pouvoir d'achat inattendu est toujours le bienvenu.

Inflation, obligations familiales, projets personnels, coût des journées de grève contre la casse de nos retraites, les motifs réels et compréhensibles ne manquent pas.

Chacun choisira et fera son choix librement en fonction de sa situation personnelle et familiale.

Mais tout de même, ne soyons pas dupes.

Une valeur du point qui ne suit pas l'inflation a pour conséquence immédiate la baisse de nos salaires.

En 2023, l'inflation devrait atteindre 5.8% selon l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques). En 2022, l'inflation INSEE (indicateur sur lequel il y aurait à redire) nous annonce 5.2% d'augmentation annuelle. En 2021 : 1.6%, en 2020 : 0.5%, en 2019 : 1.1%, en 2018 : 1.8%, 2017 : 1%

La dernière année sans inflation officielle étant 2015.

Un changement de niveau, selon notre CCN, c'est une augmentation de salaire (hors ancienneté) de 5%.

Nous pouvons donc considérer qu'en quelques années, nous aurons tous été déclassés de plus de deux niveaux de CCN. Malgré l'augmentation de la valeur du point de 3.5% l'an dernier qui n'a fait que limiter la casse. Voilà la considération financière à laquelle nous avons droit. Les félicitations régulières des uns et des autres ne payant pas les factures.

Alors oui, la prime d'intéressement c'est mieux que rien, la hausse de la valeur des tickets restaurant aussi, et vendre ses jours de repos RTT ça peut se comprendre. Mais le vrai problème, c'est le niveau de nos salaires ! Nous méritons un salaire digne, nous permettant de vivre correctement, et de profiter de nos repos. Sinon quoi ? Finirons-nous par vendre l'intégralité de nos RTT ? Et pourquoi pas nos congés ensuite ?

Le ministère et la tutelle doivent réagir rapidement!

Ce qui nous attend, et qui a déjà commencé, c'est la fuite de nos collègues vers le privé où les salaires s'adaptent à l'inflation !



URSSAF

LETTRE OUVERTE DU CSE AU PERSONNEL DE L'URSSAF NORMANDIE

Chers collègues

Les représentants du personnel au CSE (Comité Social et Economique) avaient décidé de faire appel de nouveau au cabinet Technologia afin d'effectuer un bilan sur les conditions de travail des agents, un an après la création de l'Urssaf Normandie.

Vous avez été nombreux à participer avec un taux de 70%, **en hausse d'1 point par rapport à 2021**, cela permet ainsi de disposer de données très fiables.

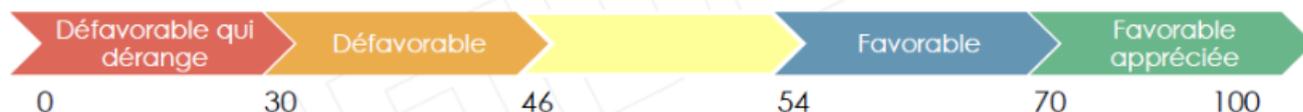
Le **score global** des facteurs professionnels de l'URSSAF Normandie de **53/100** reflète une situation de **dégradation de tous les indicateurs** par rapport à 2021 et peut à ce jour qualifier notre organisme d' « entreprise en mauvaise santé » sur le plan des conditions de travail et des risques psychosociaux.



Les résultats sont alarmants malgré nos multiples alertes auprès de la Direction depuis des mois.

De nombreux facteurs, noté de 0 à 100, représentent des points de vigilance et de déséquilibre qui traduisent pour de nombreux agents une situation de travail insatisfaisante :

- **Une vision de l'avenir** globalement très dégradée (**31/100 en retrait de 7 points par rapport à 2021**), des craintes exprimées sur l'évolution de son emploi, des inquiétudes sur les évolutions de son métier, des appréhensions vis-à-vis du changement, qui impactent **l'identité professionnelle** des agents et **le sens du travail** ; **une perception négative de la conjoncture (37/100)**
- **Des exigences de travail en tension dans toutes ses dimensions notamment en ce qui concerne la charge de travail (46/100)**, un facteur **exigences de travail** en retrait de **près de 11 points par rapport à 2021**
- **Des relations de travail** qui demeurent encore favorables mais en baisse de 8 points par rapport à 2021, avec l'expression **de tensions verbales ou physiques** beaucoup plus exacerbées
- **Une perte de confiance exprimée envers la direction Générale 41/100 (-18 points par les cadres managers et -7 points par le reste du personnel)**
- Le sentiment exprimé **d'une qualité de travail bridée (44/100) et d'une mauvaise circulation de l'information (43/100)**



Un certain nombre de facteurs favorables constituent toujours des appuis pour les agents, pour autant l'ensemble de ces facteurs sont orientés à la baisse par rapport à 2021 :

- L'appréciation **de bonnes relations** avec les interlocuteurs extérieurs **(72/100)**
- **La reconnaissance accordée par les collègues** est jugée favorable par la plupart des agents **(72/100)**
- Le sentiment pour la majorité d'entre vous **d'utiliser pleinement ses compétences (68/100)**
- **Un intérêt exprimé** pour son travail et **une activité professionnelle qui a du sens** pour la plupart d'entre vous, **(64/100)**
- **Un environnement de travail**, dans l'ensemble bien apprécié **(69/100)**
- Un bon équilibre **vie privée-vie professionnelle (65/100)**

60% des répondants estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées et seulement 8% qu'elles se sont améliorées depuis 3 ans, **6 répondants sur 10 s'estiment globalement satisfaits de leur situation de travail (7 répondants sur 10 en 2021). Plus de 70% des agents se disent être engagés ou très engagés dans leur travail.**

En conséquence près de **20% des agents** seraient **exposés à un risque élevé ou très élevé d'épuisement professionnel (9% en 2021)** et **67%** estiment s'être sentis très fatigués par le travail au cours des 12 derniers mois **(52% en 2021)**.

Dans le cadre de cette enquête, le cabinet Technologia a par ailleurs **identifié des situations de travail et des segments métiers plus à risques ou en souffrance.**

Si sur un plan technique la fusion des bases de nos organismes a peut-être été réussie, sur le plan humain, au vu de ces résultats, c'est une catastrophe.

En conscience, et à l'appui de ce rapport, le CSE exige de la part de la Direction un plan d'actions afin d'améliorer concrètement la situation et donner à court terme :

- **De la visibilité sur les engagements, mesures et initiatives prises** en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail à l'Urssaf Normandie
- **Une perspective concrète de traitement prioritaire et préventif des difficultés rencontrées** spécifiquement par certains de nos collègues dans le cadre de leur travail.

Les représentants du personnel déplorent une nouvelle fois l'absence du directeur, M. Clément, dans le dialogue social.

Nous espérons que l'arrivée de la nouvelle directrice sera l'occasion d'être enfin écoutés et de travailler de concert avec la future direction générale en vue d'élaborer un véritable plan de réduction des risques psychosociaux identifiés dans notre organisme.

Nous restons à votre disposition,

Votre équipe CSE



Comme chaque année FO met à votre disposition un numéro spécial impôts de l'inFOmilitante qui vous aidera à remplir votre déclaration 2023 sur les revenus 2022



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

26 mai 2023 :
CPNI CCN Praticiens
Conseils

31 mai 2023 :
CPP Retraités du
SNFOCOS

6 juin 2023 :
Mobilisation contre
la réforme des
retraites

12 juin 2023 :
CPP Encadrement
du SNFOCOS



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)